



ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES FACE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

Chère cliente, cher client,

Aujourd'hui nous vous partageons une synthèse des dispositifs de soutien des entreprises face à la hausse des coûts du gaz et de l'électricité.

Remarques concernant le logigramme : nous précisons que les critères pour être considéré comme une TPE sont d'employer moins de 10 salariés et d'avoir un chiffre d'affaires HT ou un total de bilan inférieur à 2.000.000 d'euros. Par ailleurs, l'acronyme indiqué dans ledit logigramme, dénommé "TURPE", signifie Tarif Utilisation Réseau Public Électricité.

[Cliquez ici pour télécharger
le logigramme](#)

Nous restons à votre disposition pour plus d'informations,

Source - CGA Alsace

Didier ROSTAING
Expert-Comptable & Commissaire Aux Comptes